

La concentration des emplois, une source négligée de disparités territoriales et d'inégalités salariales

Axelle Arquié & Julia Bertin*

La concentration des emplois – très forte dans l'industrie – est une facette peu étudiée du marché du travail : elle a pourtant des répercussions sur les rémunérations et les inégalités. Une concentration plus élevée, en raison du poids accru de gros employeurs sur le marché du travail, s'accompagne en effet de salaires plus bas, surtout pour les salariés les moins rémunérés. Les niveaux de concentration sont eux-mêmes très disparates entre territoires, reflétant en partie leur exposition à la concurrence internationale. Une politique visant à davantage d'équité territoriale devrait ainsi s'attacher à considérer la concentration des emplois comme une source importante de disparités géographiques.

La France est marquée par de fortes inégalités territoriales, reflet d'un dynamisme économique plus soutenu des métropoles. La concentration du marché du travail est l'une des facettes peu étudiées de ces disparités : alors que les emplois de nombreuses régions peu denses, souvent rurales, dépendent, au sein de chaque secteur d'activité, d'un nombre limité de gros employeurs, ceux des métropoles sont au contraire mieux répartis entre une plus grande diversité d'entreprises. Autrement dit, la concentration du marché du travail est moindre à Paris, Lyon ou Marseille que dans la Creuse ou le Lot.

À l'heure où l'équité territoriale est réaffirmée comme un objectif important de politique publique (rapport Barrot, juin 2021¹), la concentration des emplois, particulièrement aigüe dans l'industrie, conduit à des inégalités géographiques préoccupantes. La dégradation progressive des conditions de vie locale² que cela engendre est de nature à susciter un fort mécontentement politique, comme l'a illustré le mouvement des Gilets jaunes. Il faut dire que des

études récentes³ ont montré que, aux États-Unis, la concentration des emplois tend à faire baisser les salaires et à augmenter les inégalités. Qu'en est-il en France⁴ ? Le départ d'un employeur, par exemple celui du constructeur de pneumatiques Bridgestone du bassin d'emploi de Béthune, pourrait-il, s'il augmente la concentration des emplois, contribuer à faire baisser les salaires et à augmenter les inégalités ?

■ De fortes disparités territoriales

En France, entre 2017 et 2018, seuls 2,2 % des travailleurs ont changé de zone d'emploi et entre 6 et 7 % de secteur d'activité⁵. Cette faible mobilité géographique et sectorielle des salariés signifie que la grande majorité d'entre eux reste employée dans le même secteur du même bassin d'emploi. Ce secteur, dans cette zone d'emploi, constitue ainsi *de facto* le marché du travail pertinent pour chaque

* Axelle Arquié et Julia Bertin sont économistes au CEPII.

1. Barrot, J.N. (2021). Accélérer le rebond économique des territoires, Rapport au Premier Ministre.

2. Voir par exemple Bêteille R. (1981). *La France du Vide*. Edition : Persée.

3. Azar, J., Marinescu, I., & Steinbaum, M. (2020). Labor market concentration, *Journal of Human Resources*. Rinz, K. (à paraître). Labor market concentration, earnings inequality, and earnings mobility, *Journal of Human Resources*.

4. Une étude trouve un effet négatif de la concentration en France sur les embauches : Marinescu, I., Ouss, I., Pape, L.D. (2021), Wages, hires and labor market concentration, *Journal of Economic Behavior and Organization*.

5. Chiffre calculé à partir des données DADS panel (INSEE) pour la nomenclature homogène de secteurs que nous reconstruisons pour couvrir la période 1995-2018 (en raison des ruptures de la nomenclature NAF). Les détails de la construction de cette nomenclature sont décrits dans Arquié, A. et Bertin, J. (2021). The unequal impact of monopsony on workers and its (in)efficiency. *Document de travail du CEPII*, à paraître.

Encadré – Mesurer la concentration du marché du travail

La concentration de l'emploi est ici utilisée pour caractériser les pouvoirs de négociation des employeurs et des salariés. Elle doit donc être mesurée à l'échelle d'un marché du travail pertinent, dans le sens où l'essentiel de la mobilité des travailleurs concernés s'opère en son sein. Puisque peu de salariés changent de secteur et de zone d'emploi chaque année, un marché du travail est défini comme l'intersection entre un secteur économique* et une zone d'emploi. Au sein de l'industrie, 100 sous-secteurs, tels que la sidérurgie, l'industrie du caoutchouc, le filage ou encore la fabrication de meubles, sont distingués, soit un niveau de désagrégation modéré. Les 304 zones d'emploi métropolitaines sont celles retenues par l'INSEE, des espaces géographiques à l'intérieur desquels la plupart des actifs

* Au lieu des secteurs, recourir aux catégories socio-professionnelles serait envisageable mais celles-ci ne sont pas disponibles pour l'ensemble de la période couverte (1995-2018).
** Voir INSEE.

vivent et travaillent, dans lesquels les entreprises peuvent « trouver l'essentiel de la main-d'œuvre pour occuper les emplois offerts »** et dont la délimitation dépend des temps de déplacement domicile-travail. Une fois le marché déterminé, l'indice Herfindahl-Hirschman (IHH) est utilisé pour mesurer le degré de concentration d'un marché. Il se calcule en sommant le carré des parts dans l'emploi de chaque entreprise sur un même marché. Lorsque la répartition des emplois se déforme au profit des plus gros employeurs, la concentration augmente. L'indice IHH est compris entre un chiffre proche de 0 (cas hypothétique où les emplois sont répartis équitablement entre une infinité d'entreprises) et 1 (monopole pur, lorsqu'un seul employeur est présent sur le marché).

salarié, dans le sens où il rassemble l'essentiel des employeurs pour lesquels ils sont susceptibles de travailler ; par exemple, l'industrie du caoutchouc à Béthune.

Si ce secteur regroupe de nombreux employeurs et qu'aucun d'entre eux n'a un poids trop important sur le marché du travail local, le salarié aura de nombreuses alternatives pour offrir ses services ; il en aura au contraire très peu si les emplois disponibles sont concentrés dans un petit nombre d'entreprises, voire une seule dans le cas extrême. Pour rendre compte de ces différences, on peut mesurer la concentration de l'emploi par un indicateur qui reflète la répartition des emplois entre les entreprises d'un même marché du travail (encadré).

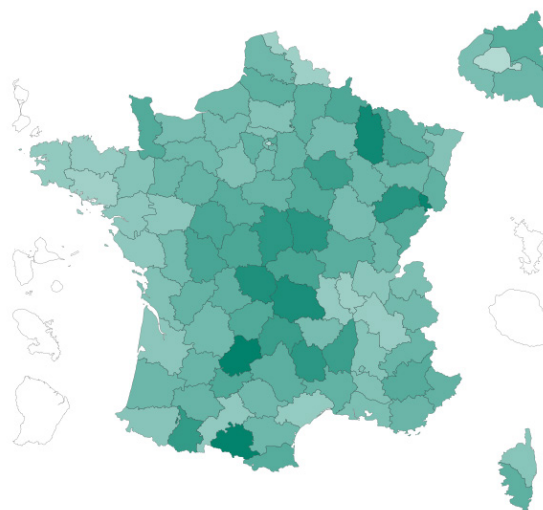
Ainsi mesurée, la concentration des emplois en France apparaît élevée au regard des référentiels les plus courants, comme ceux utilisés par la Commission européenne ou le Département de la Justice américain, qui retiennent respectivement un seuil de 0,20 et 0,25 au-delà duquel un marché est considéré comme très concentré⁶ : en moyenne, cet indice atteignait 0,47 en 2018, ce qui correspond à peu de chose près au degré de concentration qui prévaudrait si trois entreprises se partageaient le marché avec des parts de respectivement 60 %, 30 % et 10 % de l'emploi.

C'est dans l'industrie que la question de la concentration se pose de la façon la plus aigüe : la concentration des emplois en 2018 (0,62) y est presque deux fois plus élevée que dans les services (0,35). Cette concentration plus forte dans l'industrie reste significative même lorsque l'on compare des marchés du travail de même taille⁷. En outre elle y croît également plus rapidement (+7 % entre 1995 et 2018 tandis que dans les services elle a diminué de 5 %), la désindustrialisation conduisant à des fermetures d'usines qui, en raréfiant les employeurs, peuvent augmenter la concentration des emplois. C'est pourquoi l'analyse qui suit se focalise sur l'industrie.

Les disparités territoriales sont fortes elles aussi : en 2018, le degré de concentration dans l'industrie varie de 0,29 en moyenne en Île-de-

France à 0,65 dans la Creuse, ou encore 0,61 dans le Lot (carte). La faible mobilité des salariés les rend dépendants des conditions locales de leur marché du travail, car il est coûteux de quitter une région au sein de laquelle l'emploi est concentré pour une autre où il l'est moins : une zone où les emplois sont moins concentrés est généralement plus dense et offre davantage de possibilités d'embauche, mais les prix du logement y sont la plupart du temps plus élevés, instaurant un fort « coût d'entrée ».

Carte – La « diagonale » de la concentration de l'emploi en 2018



Notes : Pour réaliser cette carte uniquement, les indices de concentration sont calculés au niveau département / activité industrielle. Le niveau de concentration est représenté par une gradation de vert allant du plus clair (moins concentré) au plus foncé (plus concentré).

Source : Calculs des autrices à partir de INSEE, DADS Postes.

Un salarié fait face en moyenne à une concentration moindre des emplois industriels (0,4)⁸ que ne le suggère la moyenne simple mentionnée ci-dessus, car la plupart des salariés vivent et travaillent

6. Ces référentiels étaient originellement destinés à évaluer la concentration du marché des biens mais ils sont désormais également utilisés comme référence dans les études récentes pour évaluer celle du marché du travail. Pour la Commission européenne, voir les lignes directrices sur l'appréciation des concentrations horizontales, 2004/C 31/03, et pour le Département de la Justice américain, voir U.S. Department of Justice & FTC, *Horizontal Merger Guidelines* § 5.3 (2010). L'appréciation de tout niveau de concentration dépend bien entendu des nomenclatures sectorielles et de la définition des zones d'emploi utilisées.

7. Dans une régression du degré de concentration sur la taille du marché mesurée par le nombre d'emplois, une variable indicatrice pour l'industrie est significativement positive, indiquant que la concentration est en moyenne plus élevée dans l'industrie, à taille donnée.

8. Ce chiffre de 0,4 correspond à la moyenne pondérée par la part des emplois totaux de chaque marché du travail local, et représente ainsi la situation d'un salarié moyen.

dans des zones relativement peu concentrées. Les zones d'emploi les plus concentrées sont en effet également les moins densément peuplées, faisant écho aux préoccupations des années 1980 relatives à la « diagonale des faibles densités » ; près d'un tiers (31 %) des marchés locaux du travail se trouve même en situation de monopsonne pur, c'est-à-dire qu'une seule entreprise rassemble l'intégralité des emplois du secteur concerné dans la zone d'emploi considérée. De quoi donner aux employeurs dominant ces marchés un pouvoir non négligeable sur la fixation des rémunérations.

■ Des salaires plus bas, une grande vulnérabilité des moins bien rémunérés

La théorie économique enseigne en effet qu'une forte concentration des emplois renforce le pouvoir de négociation des employeurs, qui ont peu de concurrents pour leur disputer la main-d'œuvre concernée⁹ : la rareté des alternatives, ou le poids important de certains employeurs leur conférant une position dominante sur le marché du travail, donne moins de pouvoir aux salariés dans le cadre des négociations salariales. Pour analyser dans quelle mesure ces prédictions théoriques constituent une réalité dans le secteur industriel français, il faut d'abord tenir compte des interférences potentielles avec d'autres effets. En effet, une grande entreprise dont la productivité augmente est susceptible de croître et ainsi d'augmenter sa part dans l'emploi local, accentuant la concentration de l'emploi. Dans le même temps, elle partage souvent une partie des gains de productivité en augmentant les salaires. Un tel phénomène crée une corrélation positive entre salaires et concentration, sans que cela ne reflète un lien de cause à effet entre ces deux variables. Approximer la concentration d'un marché du travail (pour un secteur donné dans une zone d'emploi donnée) par la concentration des autres zones d'emploi pour le même secteur permet d'éviter que les estimations ne soient biaisées par des variations locales de la productivité¹⁰.

Un autre facteur de confusion potentiel est le lien entre concentration des emplois et dynamisme de l'activité : un déclin de l'activité pourrait en effet expliquer à la fois une hausse de la concentration liée à des défaillances d'entreprises et une baisse des salaires liée à une moindre compétitivité. Cette baisse de salaire ne serait alors pas attribuable uniquement à la concentration, comprise comme une modification du pouvoir de négociation des salariés. La prise en compte explicite de la variation de l'emploi du marché du travail local considéré, ainsi que de tout facteur affectant la zone d'emploi chaque année, permet de s'assurer que l'impact de la concentration peut être mesuré en tant que tel, et non comme reflet indirect du dynamisme de l'économie locale.

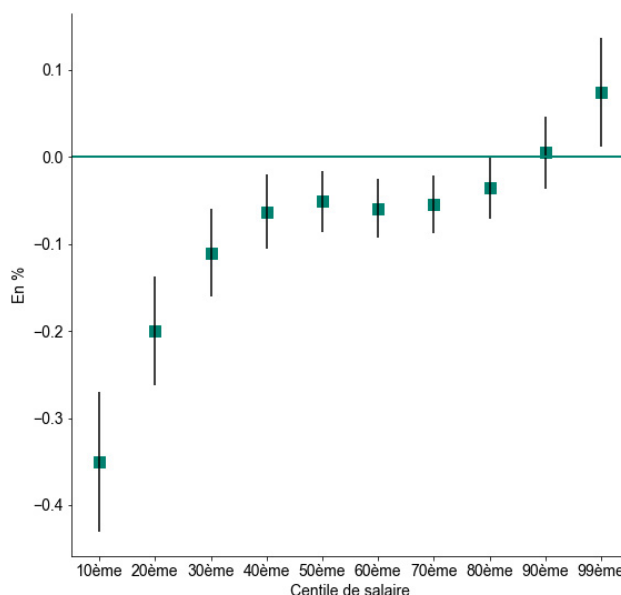
Sur cette base, et en tenant compte d'autres déterminants du salaire (concentration sur le marché des biens au niveau sectoriel, productivité du secteur, âge moyen des salariés, etc.), une analyse

économétrique pour l'industrie française entre 1995 et 2018 montre que la concentration de l'emploi a un effet négatif important sur les salaires. Toutes choses égales par ailleurs, le salaire moyen serait inférieur de près de 6 % dans un marché du travail au niveau de concentration moyen dans l'industrie (0,62) par rapport à un marché du travail au niveau de concentration moindre, comme dans les services (moyenne de 0,35). Quant au salaire du premier décile (10 % des employés les moins rémunérés), il serait, toutes choses égales par ailleurs, inférieur de 18 %.

Ainsi, les travailleurs faiblement rémunérés subissent bien plus fortement les effets négatifs de la concentration et sont donc particulièrement vulnérables face à ce phénomène. Les 1 % les mieux rémunérés sont quant à eux préservés, voyant même leur salaire augmenter lorsque la concentration s'accroît (graphique 1). La concentration du marché du travail accroît donc les inégalités salariales : le rapport entre le salaire du neuvième décile (les 10 % des employés les mieux rémunérés) et celui du premier décile (les 10 % les moins rémunérés) serait, toutes choses égales par ailleurs, de près de 22 % supérieur dans un marché du travail au niveau moyen de concentration dans l'industrie (0,62) par rapport à un marché du travail au niveau de concentration moindre, comme dans les services (moyenne de 0,35). Les inégalités y seraient ainsi, toutes choses égales par ailleurs, bien supérieures.

Graphique 1 – Un effet de la concentration de l'emploi plus dépressif pour les bas salaires

Effet d'une augmentation de 1 % de la concentration de l'emploi sur les salaires, par centile de salaire



Lecture : Pour les 10 % des salaires les plus bas au sein d'un marché du travail (même secteur et même zone d'emploi), une hausse de la concentration de 1 % conduit à une baisse du salaire de près de 0,35 %. Les bâtons correspondent aux intervalles de confiance qui indiquent le degré de précision avec lequel les effets sont estimés. Lorsqu'un bâton croise la ligne des abscisses (0), cela signifie que l'effet n'est pas significatif.

Source : Arquière et Bertin (2021).

9. Manning, A. (2003). The real thin theory: monopsony in modern labour markets. *Labour economics*, 10(2), 105-131.

10. Cette variable sert en pratique à instrumenter la concentration du marché du travail considéré. Les détails de la méthodologie et des résultats d'estimation sont décrits dans Arquière et Bertin (2021).

Ainsi, l'accroissement du poids d'un employeur sur le marché du travail (hausse de la concentration) nuit fortement aux ouvriers les moins bien rémunérés, tandis que le salaire des techniciens les mieux payés est moins affecté. Une explication potentielle est que le pouvoir de négociation des plus hauts salaires dépend moins de la concentration des emplois que de la rareté de leurs compétences, souvent difficilement remplaçables au sein d'un marché du travail local.

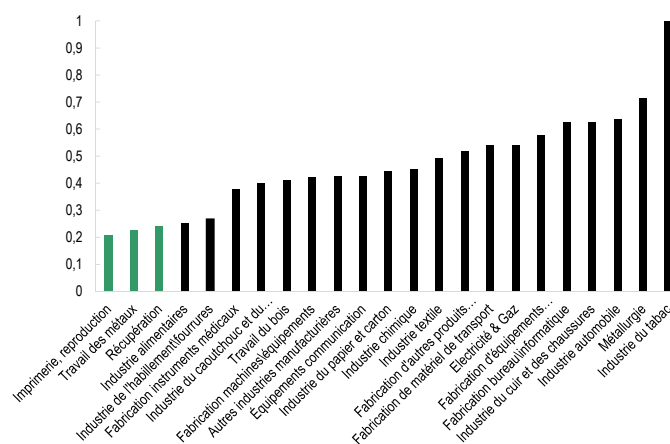
■ L'exposition à la concurrence internationale : un facteur de concentration

Au sein de l'industrie, le degré de concentration des emplois diffère fortement entre branches (graphique 2). Au-delà des différences technologiques inhérentes aux activités elles-mêmes (importance des coûts fixes par exemple), ce constat pose la question du rôle de la concurrence internationale, et notamment de l'exposition aux importations.

Il est difficile d'identifier clairement la relation entre concurrence internationale et concentration des emplois car le volume des importations n'est pas un facteur exogène : il dépend de la demande en France mais aussi de la compétitivité du secteur productif français, deux facteurs pouvant eux-mêmes être liés à la concentration de l'emploi (par exemple, un marché de l'emploi plus concentré implique des salaires plus faibles, affectant à la fois demande et compétitivité). Approximer les importations totales en France par les importations chinoises de pays développés autres que la France permet de dépasser ces difficultés, car leur évolution dépend peu de la demande en France et est avant tout fonction des gains de productivité des producteurs chinois¹¹.

L'analyse économétrique conclut ainsi à un effet significatif et substantiel de la concurrence internationale sur la concentration. Toutes choses égales par ailleurs, une zone d'emploi très exposée à la concurrence internationale, c'est-à-dire ayant une mesure d'exposition aux importations chinoises parmi les 25 % les plus élevées, telle que

Graphique 2 – Une concentration de l'emploi très disparate selon les secteurs



Note : En vert, niveaux de concentration inférieurs ou égaux à 0,25 ; en noir, supérieurs à 0,25.
Source : Calculs des autrices à partir de INSEE, DADS Postes.

Saint-Étienne, aura une concentration de l'emploi 5 % supérieure à une zone d'emploi parmi les 25 % les moins exposées, telle que Bordeaux. Soit une différence proche de l'augmentation de la concentration observée dans l'industrie depuis 1995 (7 %), avec les conséquences négatives sur les salaires évoquées plus haut.

Ces différents résultats montrent que la concentration du marché du travail local a des répercussions importantes sur les salaires et les inégalités. Cette dimension mérite donc une attention particulière dans la formulation des politiques territoriales. Le rapport Barrot (2021) propose des pistes utiles à cet égard, par exemple une mutualisation des fonds de revitalisation favorisant l'arrivée ou le maintien d'employeurs, ou encore la mise en place d'un contrat de réseau sur le modèle italien permettant aux entreprises de petite taille de mutualiser certaines fonctions et ainsi de se maintenir. Si elles parvenaient à diminuer la concentration des emplois en attirant de nouveaux employeurs dans les zones où ils se sont raréfiés, ces politiques permettraient aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés et de réduire les inégalités.

11. Les détails de la méthodologie et des résultats sont présentés dans Arquie et Bertin (2021). Pour construire une mesure au niveau local (à partir des importations nationales), l'exposition des zones d'emploi au commerce est caractérisée par la structure sectorielle de l'emploi industriel en 1995, suivant ainsi la méthode de Autor et al. 2013 (Dorn, D. H. D. & Hanson, G. H. (2013). The China syndrome: Local labor market effects of import competition in the United States. *American Economic Review*, 103(6), 2121-68). Une zone dont le secteur textile représentait une part importante de l'emploi en 1995 sera ainsi considérée comme étant particulièrement vulnérable aux importations chinoises de textile.

La Lettre du



© CEPII, PARIS, 2021

RÉDACTION :
Centre d'études prospectives
et d'informations internationales
20, avenue de Ségur
TSA 10726
75334 Paris Cedex 07

Tél. : 01 53 68 55 00
www.cepii.fr – @CEPII_Paris

RÉDACTEURS EN CHEF :
Thomas Grjebine
Sébastien Jean

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Sébastien Jean

RESPONSABLE DES PUBLICATIONS :
Isabelle Bensedoun

RÉALISATION :
Laure Boivin

La Lettre du CEPII
est disponible en version électronique
à l'adresse :
<http://www.cepii.fr/LaLettreDuCEPII>

Pour être informé de chaque nouvelle parution,
s'inscrire à l'adresse :
<http://www.cepii.fr/Resterinforme>

ISSN 0243-1947 (imprimé)
SSN 2493-3813 (en ligne)
CCP n° 1462 AD

Juillet-août 2021

Cette Lettre est publiée sous la
responsabilité de la direction du CEPII.
Les opinions qui y sont exprimées sont
celles des auteurs.

RECHERCHE ET EXPERTISE
SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE

